



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2023-168

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2023-12-14-00003 - DELEGATION SIGNATURE EPOUVILLE EVERS 2- AG
SCAN (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2023-12-14-00003

DELEGATION SIGNATURE EPOUVILLE EVERS 2-
AG SCAN

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD**

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune d'EPOUVILLE le 21 mars 2023, après décision d'acquisition du Directeur Général de l'EPF de Normandie en date du 10 février 2023, et la délibération du conseil municipal de la commune d'EPOUVILLE en date du 14 mars 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître François GILLOT, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « François GILLOT, Hélène GILLOT-COSSARD et Matthieu LEVILLY, notaires associés » domiciliée au HAVRE 109 boulevard de Strasbourg, ayant reçu l'accord écrit de l'EPF Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de la Commune d'EPOUVILLE, d'une parcelle de terrain sise commune d'EPOUVILLE, « Le Centre » cadastrée section B numéro 1990 pour une contenance de 823 m² (après division de la parcelle cadastrée section B numéro 1520 d'une contenance initiale de 989 m²)

Moyennant le prix de **UN EURO (1 Euro)** qui sera réglé par la comptabilité de Maître GILLOT rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Gilles GAL

Signé le 14-12-2023

✓ Certified by // yousign

Notifiée à Madame GIRARD, le
Signature de l'intéressée :

Bon pour acceptation

Agnès GIRARD

Signé le 14-12-2023

✓ Certified by // yousign